

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2016

PROCES VERBAL

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales
Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

Mme AZARD a donné procuration à Mme LEMAITRE

Mme HENTIC a donné procuration à M. BRUCHET

M. DAVAL a donné procuration à M. MARTINELLI

M. MOTOT a donné procuration à M. ALLEGRINI

Mme ANDREIS a donné procuration à M. ARMENICO

M. CHABERT a donné procuration à M. PIGNET

Mme EIDENWEIL a donné procuration à Mme POURCIN

Mme BREMOND est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016.

- Mme REILLE souhaite apporter une modification au point N°10 concernant son intervention il est donc modifié au PV du 27 janvier le texte comme suit : **Mme REILLE demande si les agents en charge des espaces verts avaient reçu une formation de certification phyto.**

- M.PIGNET souhaite apporter une modification au point N°8 concernant son intervention il est donc modifié au PV du 27 janvier le texte comme suit : **L'effet thermique des ondes électromagnétiques sur les cellules sont faibles.**

Le Procès-verbal est voté à l'**Unanimité**.

Rapport n°1 : Approbation du Compte de Gestion 2015 – Budget Principal

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat

Vote à la **Majorité**

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+ procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT.

Rapport n°2 : Compte Administratif 2015 –Budget principal

Rapport présenté par M.MARTIN

Election de M.MARTIN comme Président de séance.

Aucun débat.

Vote à la **Majorité**, après sortie de Mme le Maire.

5 Abstentions : Jocelyne REILLE, Régis ARMENICO (+procuration Armelle ANDREIS), Didier FERREINT, Dimitri FARRO.

Rapport n°3 : Débat sur les Orientations Budgétaires 2016

Rapport présenté par M. MARTIN.

Un échange a lieu, notamment sur les dépenses.

- M. ARMENICO juge que le pourcentage des dépenses en matière de sport est élevé, alors que nous traversons une crise économique grave.

- Mme Le Maire fait remarquer que le nouveau complexe sportif accueille de nombreuses familles. Plus que jamais, en période de crise, ces installations sont utiles aux associations sportives, aux écoles, au collège.

Leur coût, par an et par habitant est d'ailleurs modique et permettra des économies, notamment le remplacement de la pelouse du stade par du synthétique (arrosage, ensemencement, entretien hebdomadaire, etc....)

- M.ALLEGRINI précise que le coût de ces travaux s'élèvera à 6 ou 7 €, par an et par habitant sur le mandat.

- Mme le Maire précise que de nombreux autres travaux sont prévus, qu'il y a un équilibre entre sport, voirie, patrimoine, écoles...

- M. PIGNET intervient

1- sur les embauches, il comprend qu'elles doivent permettre de réaliser des travaux en interne. Toutefois, les personnes embauchées seront fonctionnaires, il deviendra alors difficile de s'en séparer.

2- Ne vaudrait-il pas mieux externaliser les travaux ?

3 - Les investissements sportifs représentent 20% des investissements et n'y a-t-il pas d'autres priorités pour notre village ?

4 - Il s'est aperçu que le coût des études s'élève toujours à un montant rond, s'agit-il des devis ou d'estimations ?

- Mme le Maire répond à M. PIGNET à propos de la question 3 et 4 qu'il s'agit d'estimations et rappelle que le D.O.B. a déjà été présenté en commission des Finances. En réponse à la question 2 relative aux investissements sportifs, elle ne peut que répéter les arguments avancés à M. ARMENICO.

Enfin concernant la question 1, la strate de personnel était très faible au départ. L'embauche de personnel spécialisé doit permettre de réaliser des économies et même si nous faisons appel à une externalisation pour certaines compétences (AMO, électricité...). Les embauches prévues (urbanisme et finances) ne permettent pas d'externaliser, il faut une réelle connaissance interne.

- M. ARMENICO demande si cela entraînera une baisse des heures supplémentaires. Pourquoi créer un poste à l'urbanisme ?

- M. ALLEGRINI donne des informations sur le recrutement : il est réalisé par une commission, chaque recrutement est finement analysé, prévu pour du long terme. Ceci doit améliorer, sécuriser notre fonctionnement.

Effectivement, le manque de personnel dans certains services nécessitait l'attribution de nombreuses heures supplémentaires. Un organigramme plus complet permettra de les supprimer.

- Mme POURCIN interroge sur le projet de requalification du centre-ville.

- M. BRUCHET répond qu'il s'agira d'une réflexion globale, pour concilier les déplacements des piétons, des cyclistes et des automobilistes. Elle doit allier aménagements fonctionnels, sécurité, attractivité du village.

- M. PIGNET demande si, dans ce cadre d'aménagements, il est envisagé de déplacer le collège.

- Mme le Maire rappelle que les collèges dépendent du Conseil Départemental et que celui-ci n'envisage pas de reconstruction pour notre commune.

- Mme REILLE souhaite savoir si les abords du donjon seront aménagés.

- Mme le Maire informe que la réflexion sur la requalification du centre-ville portera évidemment sur tout le haut du village, afin de le rendre plus attractif, plus agréable.

Vote à la Majorité.

9 abstentions : Mmes ANDREIS, EIDENWEIL, POURCIN, REILLE, Mrs ARMENICO, CHABERT, FARRO, FERREINT, PIGNET.

Rapport n° 4. Approbation du Compte de Gestion 2015 – Caisse des Ecoles

Rapport présenté par Mme le Maire

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité

Rapport n° 5. Compte administratif 2015 – Caisse des Ecoles

Rapport présenté par Mme le Maire

Aucun débat.

Mme le Maire quitte la salle durant le vote.

Vote à l'Unanimité.

Rapport n° 6. Débat d'orientation Budgétaire 2016 – Caisse des Ecoles

Rapport présenté par Mme le Maire

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n° 7. Révision des loyers communaux

Rapport présenté par M. MARTIN

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité

Rapport n° 8. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour l'installation de vidéo surveillance sur le périmètre du collège « Collines Durance »

Rapport présenté par M. LAQUAY.

Celui-ci précise qu'un devis moins cher est arrivé après l'envoi des documents du Conseil Municipal, c'est pourquoi il y a une baisse du coût par rapport au prévisionnel.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité

Questions orales

M. FARRO demande que l'opposition puisse s'exprimer dans la Lettre du Maire et sur la page Facebook « Mallemort Actus » nouvellement créée, car elles sont assimilées à un bulletin municipal. Il donne les références des articles sur lesquels il s'appuie pour faire cette demande.

Mme le Maire se renseignera.

Prochain Conseil Municipal le **09 Mars 2016**

La séance est levée à 20h40